

Pour

*L'éducation, l'enseignement,
la recherche, la culture*

Pages spéciales régionales

Journal Régional de la FSU Provence Alpes Côte d'Azur

Février 2015



La Liberté pour bien vivre ensemble





Ce journal a été réalisé par :

Richard Ghis, Magali Bailleul, Sylvain Bartet, Jean-Jacques Nicolai, Françoise Hennecart, Sandrine Rousset, Michel Dubreuil, Frédéric Gaurit.

Avec la participation de Josiane Dragoni et Gérard Aschieri pour leurs contributions au dernier stage régional.

Crédits photos : Magali Bailleul, Richard Ghis, Nadine Lopez, Julie Lantrua.

Inégalités mondiales : c'est insupportable

L'an dernier à la même époque, l'Organisation Non Gouvernementale OXFAM avait défrayé la chronique en annonçant que les 85 personnes les plus riches possédaient autant que la moitié la plus pauvre de la population mondiale. Or, en 2010, le nombre était de 388 personnes...

Si rien n'est fait les tendances actuelles montrent qu'en 2016, ce sont 80 personnes qui détiendront donc autant de patrimoine que 3,5 milliards d'autres personnes réunies.

En 2010, la fortune nette des 80 personnes les plus riches au monde s'élevait à 1.300 milliards de dollars. En 2014, le montant atteignait 1.900 milliards, soit une augmentation de 50 % en l'espace de 4 ans. C'est la mise en lumière de la poursuite de la concentration des richesses aux mains de quelques personnes les plus fortunées et l'explosion des inégalités.

Des chiffres qui parlent d'eux mêmes

74 % c'est la proportion des jeunes en PACA qui accèdent de manière durable à l'emploi avec un diplôme niveau **bac+5** ou plus.

26 % c'est la proportion des jeunes en PACA accédant de manière durable à l'emploi en étant non-diplômé.

53 % de l'ensemble de la génération 2010 en PACA accèdent à un emploi de manière durable contre **58%** en France.

Sur la même génération **47%** des jeunes issus de l'immigration accèdent en PACA de manière durable à l'emploi contre **52%** en France.

Budget 2015

Une politique de gauche ?

" There is no alternative ", c'est la célèbre phrase de Margaret Thatcher que François Hollande reprend à son compte quand il a, avec le gouvernement, présenté le budget 2015 et tracé les perspectives jusqu'en 2017. Pourtant il y a bien des alternatives et même une alternative réaliste présentée par des économistes très sérieux qui sont aussi attachés à ne pas laisser filer le déficit des finances publiques.

Un budget plus orienté vers la demande

Les choix économiques du gouvernement sont économiquement inefficaces et socialement injustes. Le nombre de chômeurs (près de 5 millions) ne cesse de progresser, avec plus d'un quart qui sont des moins de 25 ans. Dans le même temps le travail précaire et le temps partiel imposé (près de 32% des salariés à temps partiel imposé) n'ont jamais été aussi importants.

Une enquête récente de l'INSEE auprès des chefs d'entreprise fait pourtant apparaître que près de la moitié d'entre eux se plaignent de carnet de commandes peu rempli et que seuls 18% soulèvent un problème d'offre.

Face à cette situation des politiques et des économistes proposent une autre répartition des finances que celle du gouvernement : **41Mds** aux entreprises (dont 20Mds pour la compétitivité des entreprises, 10 Mds de baisse des charges patronales et 11Mds de baisse des impôts) pour **5Mds** en direction des ménages dont 2,5Mds de baisse de l'impôt sur le revenu et 2,5Mds pour la baisse des cotisations salariales.

Ils proposent un rééquilibrage entre la politique de l'offre en direction des entreprises et des aides en direction des ménages et des collectivités pour relancer l'économie. Pour les entreprises **22,5Mds** se répartissant en 15Mds pour le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (ciblé sur les entreprises aux prises avec la concurrence internationale), 5Mds de baisse des cotisations patronales et 2,5Mds de baisse de l'impôt sur les sociétés (pour celles qui réinvestissent au moins 90% des bénéfices). Dans le même temps pour aider la demande **23,5 Mds** se répartissant en 16,5Mds de soutien au pouvoir d'achat des ménages, 2Mds pour 300 000 emplois aidés et 5Mds d'investissements

publics locaux.

Au lieu d'attribuer 90% des baisses d'impôts aux entreprises qui ne créent au passage pas d'emplois et 10% aux ménages, faire du 50-50 pour permettre une relance par une augmentation du pouvoir d'achat. Mais la proposition alternative ne remet pas en cause la baisse des impôts de 46 Mds...

Les Grecs montrent le chemin

L'avenir, en tout cas pour le syndicalisme de transformation sociale que nous défendons à la FSU, ne peut passer que par une politique d'investissement écologique et social. Il est urgent que les politiques l'entendent et fassent des propositions alternatives crédibles. Des alternatives à l'austérité sont possible en Europe comme en France On peut maintenant espérer que la victoire de Syriza en Grèce va faire réfléchir et ouvrir en France comme en Europe le débat pour avoir des propositions économiques ambitieuses et justes plutôt que l'austérité. Des pistes existent pour éviter de vider les carnets de commande : donner la priorité au capital humain en augmentant les niveaux de qualification et donc les salaires, en adoptant une autre gouvernance dans les entreprises qui prenne en compte l'ensemble des parties prenantes et pas seulement les actionnaires, en renforçant les services publics partout où c'est nécessaire. Le syndicalisme doit peser pour faire entendre que d'autres choix sont réellement possibles.



CHAPEAU.

Dépenses publiques

Le prix du vivre ensemble

S'il est normal de s'interroger sur l'efficacité des dépenses publiques et sur leur capacité à préparer l'avenir, il est beaucoup plus étrange de voir oublier que le consentement à l'impôt est étroitement lié à la construction de nos démocraties. Il sert à financer des fonctions indispensables à la bonne marche de nos sociétés et de nos économies.

Injustices face à l'impôt : et si les entreprises payaient leurs impôts ?

Le scandale des "LuxLeaks", ces grandes multinationales ayant passé des accords avec des pays de l'UE pour payer moins d'impôts, est proprement inadmissible. Pour la France on estime entre 60 et 80 milliards (Mds) d'euros le volume de la fraude fiscale. En 2011, les grandes entreprises high-tech installées en France ont payé 22 fois moins d'impôts.

La fraude aux cotisations sociales représente un manque à gagner entre 20 et 25 Mds d'euros en France, la fraude aux prestations sociales de 3 à 4 Mds d'euros. La fraude sociale est bien davantage le fait des employeurs que des particuliers : l'arnaque aux cotisations sociales pèse six fois plus que l'arnaque aux prestations sociales même si ce sont pourtant les plus pauvres qui sont régulièrement stigmatisés.

On ne peut pas non plus oublier les riches fraudeurs, qui pour une partie d'entre eux sont en train de se repentir suite aux durcissements des textes à l'été 2013 (30 000 demandes en un

peu plus d'un an), mais qui ne représentent en volume qu'un tiers de la fraude.

Des impôts pour financer les dépenses publiques

Les services publics, il est bon à certains moments de le rappeler, participent à la cohésion sociale, à la réduction des inégalités et à l'accès aux droits pour tous les citoyens. La fonction publique est trop souvent perçue par certains et présentée par d'autres comme un coût alors que c'est une chance pour tout le pays. N'oublions pas non plus que dans les dépenses publiques figurent aussi les dépenses de protection sociale (santé, retraites, famille). Notre système est pour le moment beaucoup plus protecteur et beaucoup plus égalitaire que dans d'autres pays de l'UE qui ont fait le choix du financement privé à la place de la redistribution. Pourtant le gouvernement a fait le choix en 2015 de réduire de 9,6 Mds d'euros le budget de la protection sociale.

Depuis maintenant plusieurs années la volonté politique, malgré certains discours, est à la diminution des dépenses publiques ce qui se traduit par moins de service public et moins de protection sociale. C'est en tout cas le sens donné par la suppression programmée de 50 Mds d'euros en trois ans dans les dépenses publiques alors que les besoins de la population sont toujours aussi importants et que les salaires des fonctionnaires sont gelés.

Edito

Le 11 janvier, en défilant par milliers dans les rues de notre région, le peuple français dans ces différentes composantes a dit non à la barbarie et à l'obscurantisme. Il a dit oui à nos valeurs de liberté (en particulier la liberté d'expression), d'égalité, de fraternité et de laïcité. Ce sont ces valeurs qui fondent notre démocratie et qui permettent un " bien vivre ensemble ".

Il est urgent de ce point de vue que ce choix de société irrigue toutes les discussions et que toutes les décisions ne soient pas guidées par l'économie et la finance.

Pour qu'une véritable démocratie soit à nouveau à l'œuvre à tous les niveaux de notre territoire il est urgent que des politiques sociales progressistes soient mise en œuvre pour stopper les exclusions de toute nature (logement, travail, santé, éducation, culture, retraite...).

Il faut arrêter de promouvoir et de proposer des politiques qui ne font qu'opposer les citoyennes et les citoyens entre eux, il faut avec encore plus de force dénoncer et refuser les discours qui stigmatisent des parties de la population et qui ne cherchent qu'à diviser. C'est en tout cas le message que doit porter la FSU auprès du pouvoir politique. Face à la violence, à l'obscurantisme et à la xénophobie il faut plus de cohésion sociale, la réduction des inégalités de tout type et l'accès aux droits fondamentaux de toutes et de tous à tous les niveaux de notre territoire.

Il est donc urgent de renforcer sur tout le territoire les services publics qui sont le ciment qui peut permettre dans le respect des convictions de chacune et de chacun de " faire société ensemble ".

Richard Ghis

29 janvier 2015



SOMMAIRE

Actualités	2-7
Réf. Territoriale	8-10
En Région	11-13
Syndicalisme	14-16

Dans l'Education la FSU reste la première force

Avec une participation de 44,5% et malgré une augmentation de 2,5 points le mode de scrutin choisit dans ce ministère ne permet pas visiblement une participation massive des personnels. De plus le ministère de l'éducation nationale et ses représentants dans les établissements n'ont pas réellement fait vivre ces élections.

La FSU avec 37,4% des suffrages (11 509 voix) recule d'un peu plus de 8% sur l'ensemble de la région (-9,3 points dans l'académie d'Aix et -6,9 points dans celle de Nice). Pour autant notre fédération reste la première force dans l'Education Nationale à près de 20 points devant la seconde organisation représentée par l'Unsa qui reste à peu près stable avec 17,7% des suffrages.

Plusieurs organisations sont sur cette stabilité ou en léger recul comme la CGT, Sud ou le Sgen.

Deux organisations sont en progression au niveau régional, FO (+3,5 points) et l'ex UER (+3,7 points) dont la nouvelle scission profite selon les académies soit au Snalc soit à la FAEN.

La FSU demeure donc un interlocuteur incontournable en région Paca sur toutes les questions d'éducation, de formation, d'emploi et d'orientation.

Une FSU qui doit être à l'offensive

Les résultats des élections en PACA sont marqués, comme au niveau national, par la baisse de la FSU dans l'Education. Cette baisse est plus forte encore qu'au niveau national (- 9,5 points avec 37,4 % dans les CTA, soit - 1257 voix), même si l'avance de la FSU sur les organisations suivantes y est plus forte (l'UNSA est près de 20 pts derrière la FSU).

Mais les résultats en hausse dans la FPT (+ 338 voix), " compensent " un peu la baisse dans l'EN, en terme de représentativité régionale, notamment dans le cadre du CESER. Sur environ 22 000 voix obtenues par la FSU en PACA, plus de 8 000 (8 213) viennent de la FPT. La FSU est la 4^{ème} organisation de la FPT en PACA, avec presque 9% des voix ; sa représentativité (à un niveau relativement élevé) y est, en l'état, gagnée.

L'exemple de PACA montre comment **l'implantation dans la FPT peut devenir une force et un enjeu prioritaire.**

Elle est même constitutive de l'identité locale de la FSU. Cependant, là aussi, comme au niveau national, l'implantation de la FSU au sein de la FPT, reste inégale et localisée (essentiellement dans 2 départements, les Bouches Du Rhône et le Vaucluse). Dans les centres de gestion et dans des collectivités, où elle n'était pas représentée,

l'implantation de la FSU reste difficile. Mais des exemples montrent que des progrès sont possibles (dans plusieurs communes ou intercommunalités du Vaucluse et surtout des Bouches Du Rhône).

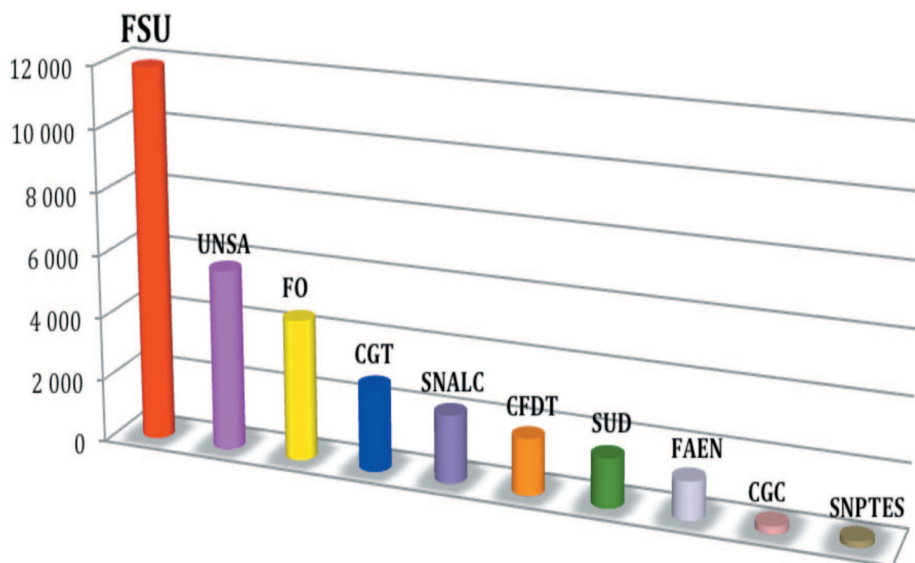
Une progression, en dehors des collectivités où les syndicats de la Territoriale sont déjà forts voire majoritaires (Conseil Général du Vaucluse, Conseil Régional Paca, Marseille et CUM...) est nécessaire et possible.

A l'issue des élections de décembre 2014, **la FSU a échoué à remplir ses objectifs**, aussi bien dans la FPE (reconquérir la 1^{ère} position) que dans la FPT (gagner une représentativité nationale). Ce résultat ne doit pas amener la FSU et ses syndicats à se replier sur leurs points les plus forts, souvent confrontés à des reculs (l'Education en particulier).

La FSU engage, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, une analyse de ces résultats, en lien avec les débats préparatoires au prochain congrès de la fédération. Elle peut pour cela s'appuyer sur le travail militant qui a été important tout au long de cette campagne électorale et pour faire voter. C'est fondamental pour l'avenir de notre fédération et sa représentativité.



Représentativité FPE en PACA (Education Nationale, Agriculture, Direccte)





Fonction Publique Territoriale

La FSU en progression

La FSU confirme son implantation dans notre région. La progression de notre fédération dans la fonction publique territoriale est à souligner. Nous devenons la 4^{ème} organisation syndicale avec 8,8% des suffrages (+ 338 voix) derrière la CGT (25,2%), FO (24,1%) et la CFDT (9,7%) en ayant présenté 32 listes dans quatre départements, soit 18 % des listes déposées sur l'ensemble du territoire national.

C'est dans les Bouches-Du-Rhône que nous réalisons notre meilleur score. Nous avons présenté 26 listes et le vote des personnels nous confère la 3^{ème} place avec près de 19% des suffrages (7 116 voix) derrière FO (30,6%) et la CGT (26,6%).

Dans le Vaucluse avec 3 listes nous sommes la 4^{ème} force syndicale avec

près de 9% des suffrages (888 voix) derrière FO (23,5%), CGT (21,8%) et CFDT (17,3%).

Dans le département des Hautes Alpes avec 2 listes la FSU est la 4^{ème} force avec 6,5% des suffrages (159 voix) derrière la CGT (24,2%), la CFDT (21,7%) et la CFTC (11,8%).

Dans les Alpes de Haute Provence avec une liste au conseil général nous obtenons 1,4% des suffrages (50 voix), ce qui nous positionne en queue de peloton des organisations syndicales.

Au global, les suffrages obtenus par la FSU (8 213) en région Paca représentent 25% des voix de la FSU nationalement.

Le travail accompli depuis le congrès de Perpignan doit être poursuivi et amplifier pour pouvoir encore progresser lors des prochaines élections dans quatre ans.

Conseil Régional

La FSU majoritaire au Comité Technique

Les personnels du conseil régional ont porté largement en tête les candidats de la FSU lors des élections du 4 décembre dernier. Avec 1 836 voix et une progression de 386 voix, la FSU représente 45,2% des suffrages exprimés. Elle est loin devant la première organisation à avoir un score à deux chiffres : la CGT avec 28,3% des suffrages. Toutes les autres organisations ont un score inférieur à 10 %, FO arrivant en troisième position avec 9,7% des voix. La FSU a continué son travail de terrain aussi bien dans les lycées que dans les services. C'est une organisation incontournable au conseil régional de notre région.

Agriculture

La FSU 1^{ère} force syndicale

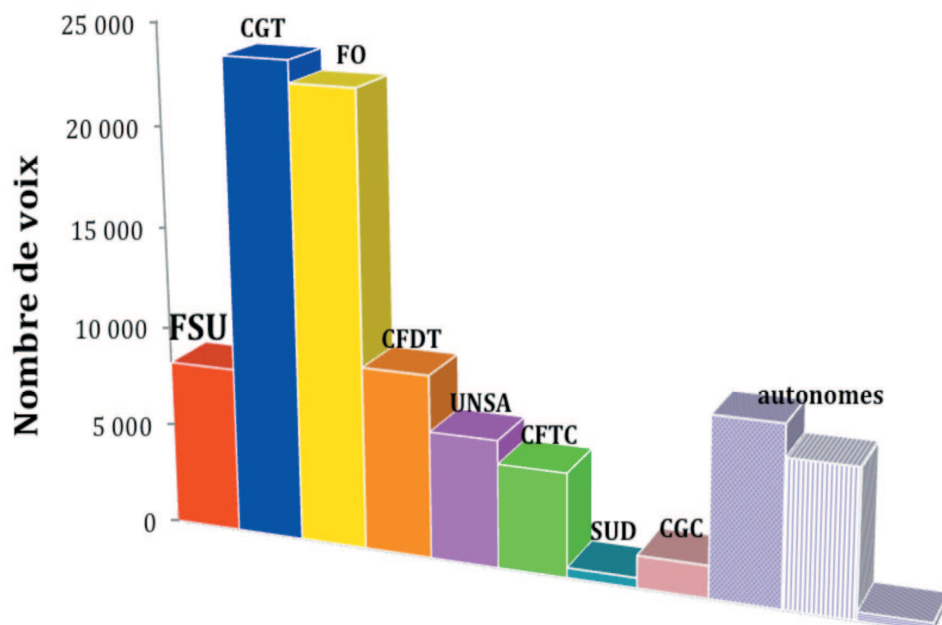
Avec un taux de participation de près de 67%, la FSU a renforcé sa première place dans l'agriculture en Paca avec 48,4% des suffrages (327 voix) devançant de 16 points l'UNSA la seconde organisation. Les deux autres listes sont loin derrière avec 9,6% pour la CGT et 9% pour FO. Dans ce secteur là aussi notre fédération est incontournable et représentative.

Direction Régionale à la Préfecture

La FSU poursuit son implantation

Malgré une baisse de la participation, la FSU progresse de près de 3 points et obtient 12% des suffrages. Ce bon résultat confirme l'implantation solide de notre fédération dans cette structure. Même si nous sommes derrière la CGT (22,5%), la CFDT (20,1%), FO (17,8%) et l'UNSA (15,7%), ces résultats sont plus qu'encourageants pour la fédération et nos représentants dans les différents services.

Représentativité dans la FPT



Certification

La FSU présente à la commission

La commission "Certification" est une des quatre commissions du CCREFP (Comité de Coordination Régional Emploi Formation Professionnelle) qui est en charge de la gouvernance politique du CPRDFP (Contrat de Plan Régional du Développement des Formations Professionnelles) tel qu'il a été construit en PACA pour la période 2011 - 2015. Une gouvernance qui associe Etat / Région / Employeurs / Salariés à travers leurs représentants. Certes, à compter de 2015, toutes ces structures vont connaître des évolutions importantes liées à la mise en œuvre de la loi du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Ainsi le CPRDFP laissera-t-il la place au CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle).

Mais, sous une forme ou une autre, les compétences de la commission "Certification" actuelle seront toujours d'actualité : **émettre un avis à la CNCP** (Commission Nationale de Certification Professionnelle) quant à l'opportunité d'enregistrement de nouvelles certifications ou de renouvellement de celles-ci au Répertoire National des Certifications Professionnelles, et ceci, au vu du tissu régional et des besoins des entreprises.

Ces deux dernières années la commission "Certification" s'est réunie une fois par mois environ. Que les demandes proviennent d'obscures officines de formation ou d'établissements reconnus, l'avis rendu prend en compte la cohérence des finalités affichées en termes d'emplois et de qualification, la pertinence du parcours de formation proposé (référentiels, évaluations, etc...), la conformité de la procédure VAE attachée, etc...

Si à première vue, la présence de la FSU peut sembler incongrue dans une telle commission, il n'en est rien. **Nous veillons à ce que jamais** les certifications demandées n'entrent en concurrence avec la Formation Initiale, comme nous portons la nécessité impérieuse de reconnaître la primauté des services publics d'éducation dans la définition des offres de formation. Notre présence, c'est le moyen d'exercer un contrôle démocratique qui permet d'éviter les pires dérives inhérentes à la marchandisation de la formation professionnelle.

Espace numérique de travail

Un chantier à reprendre sans précipitation

Le mercredi 10 Décembre s'est déroulée une réunion entre la FSU et la Région : il s'agissait pour celle-ci d'informer la fédération des avancées du projet Atrium, autrement dit de la mise en place d'un ENE (Espace Numérique Éducatif), autrefois appelé ENT (Espace Numérique de Travail). Ce chantier devrait voir son aboutissement en 2015 avec les premières utilisations par les lycées.

Un outil qu'il faut maîtriser

L'ENE est la mise en place d'une plateforme donnant accès aux différentes ressources utilisées par la communauté scolaire : logiciels de vie scolaire et de notation, cahiers de texte, application Corrélyce, Chamillo, etc. Les utilisateurs en sont les enseignants, la vie scolaire, les personnels administratifs, de la Région, les élèves et les parents, ce que les projets de conventions ne font pas apparaître clairement.

Les avantages de l'ENE sont multiples : regroupement (et développement) de toutes les ressources numériques, création d'espaces de mutualisation, de communication, identification unique de l'utilisateur, lors de l'accès à la plateforme,... La mise en place de l'ENE permet donc, notamment, un gain de temps et d'énergie pour les personnels, et, plus généralement, pour tous les utilisateurs, ce dont la FSU se réjouit. Elle crée néanmoins aussi de nouvelles problématiques de travail.

En effet, la mise en place de l'outil numérique modifie considérablement notre métier. Qu'en est-il désormais des cours déposés dans un espace collaboratif ? Deviennent-ils libres de droit ? Le chef d'établissement est-il responsable de ce qui y est déposé ? Si oui, a-t-il le droit d'avoir accès à tout ? Quant à la messagerie interne, qui peut mettre automatiquement en contact enseignants, parents et élèves, quelles en sont les règles ? Peut-on d'ailleurs en fixer ? Répondre à un élève en difficulté sur un devoir ou à un parent demandant un RDV ou des explications sur une note à 8 heures du soir ne devrait-il pas être pris en compte dans notre temps de travail ? L'impact du numérique sur nos métiers est considérable : toute

avancée est souhaitable, mais l'État doit anticiper les bouleversements de la révolution numérique. Les personnels doivent être formés, qu'ils soient CONUM (ex-COTICE) ou simple usagers, la réalité du travail des enseignants à l'heure du numérique doit être recalculée et, plus globalement, une réflexion véritable sur ce que sera l'école à l'heure du numérique doit être menée, au-delà du simple apport de supports numériques. Autant de chantiers que le Ministère de l'Éducation Nationale se doit de mettre en œuvre sans tarder

Et la voix des usagers ?

La région souhaite, et c'est louable, mettre ce nouveau dispositif sous le contrôle d'un groupe de pilotage. Mais les usagers sont exclus de ce groupe de pilotage sauf à considérer que les chefs d'établissements des EPLE seraient les représentants de toutes les composantes de la communauté éducative... La FSU exige d'être partie prenante de ce comité pour que les différents types de personnels soient bien représentés par le syndicat majoritaire qu'ils ont désigné comme tel lors des dernières élections. De plus les prérogatives de ce comité sont telles que les personnels doivent y être représentés es-qualité.

Pour un véritable service public

Pour la FSU il n'est pas acceptable que la région prévoit de donner l'installation et la maintenance de cet espace numérique avec des données sensibles à une entreprise privée. Nous voulons que les personnels existant soient formés pour pouvoir assurer l'installation et le suivi de ce nouvel outil.



L'ESR en PACA

La FSU en son nom et non de la CGT est intervenue sur le schéma régional de l'enseignement supérieur lors de sa présentations au conseil économique social et environnemental.

Des évolutions forcées mais différentes sur le territoire régional

La loi dite Fioraso de juillet 2013 oblige les établissements supérieurs à se regrouper. Des évolutions différentes concernant nos universités en territoire régional ont été décidées. Autour d'Aix-Marseille Université (AMU) le regroupement se fait sous forme d'une association regroupant l'université d'Avignon, l'IEP, l'Ecole Centrale et l'université de Toulon, dont AMU est le chef de file. Dans cette association chaque structure conserve sa propre identité. A Nice c'est le choix d'une Communauté Universitaire d'Etablissement COMUE UCA Université Côte d'Azur qui a été faite, ce qui revient à créer un nouvel établissement qui a le statut d'université et qui peut englober des établissements privés. Pour la FSU comme pour la CGT le choix de l'association semble plus conforme pour conserver un enregistrement supérieur faisant partie intégrante du service public.

Vigilance sur un diktat de l'économie régionale

Il y aura une vigilance accrue de la FSU et de la CGT pour que la culture du paradoxe ne se développe pas : on ne peut pas à la fois pointer la nécessité de ne pas se cantonner aux domaines d'excellence ou à la seule Recherche et Développement et dans le même schéma laisser entendre que l'Enseignement Supérieur et la Recherche ne serait qu'un outil pour le développement économique. Ce ne peut pas être l'Agence Régionale de l'Innovation et de l'Internationalisation qui dicte les sujets de recherche, la liberté des choix de formation et des sujets de recherche doivent être laissés aux universités et aux centres de recherche en lien avec l'Etat et décidés de manière démocratique.

Améliorer la vie étudiante

Il est indispensable de poursuivre et d'amplifier les efforts autour de ce que l'on appelle la vie étudiante. En plus du problème criant du logement étudiant, exacerbé dans notre région par le prix de l'immobilier et la pression foncière, les problèmes de transport entre sites universitaires et de recherche sont encore très prégnants sur le quotidien de nos étudiants en Paca. La traversée de Marseille ou de Nice, ou bien le trajet entre Aix et Marseille ou entre Nice

et Sophia restent très compliqués. L'attractivité des sites universitaires passe aussi par un confort de vie étudiante qui n'est pas à la hauteur pour l'heure en région Paca. Que va-t-il advenir des sites qui ne profitent pas du plan Campus, comme par exemple le site de l'Etoile à Marseille, dans la mesure où le CPER pourrait être réduit à pas grand chose ?

L'austérité frappe de plein fouet l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Les questions financières sont au cœur des préoccupations des acteurs de l'ESR.

De tous côtés les mauvais coups pleuvent :

- La suppression envisagée de la Clause de compétence générale pourrait remettre en cause les politiques volontaristes en direction de l'ESR de la part des régions

- La nouvelle baisse des dotations aux collectivités prévue (451 millions aux régions) pourrait conduire la région à ne plus pouvoir contribuer au financement de l'ESR

- Les négociations entre l'Etat et les régions sur les contrats de plan pour la période 2015-2020 font apparaître pour l'heure que les crédits CPER qui subissent la plus forte baisse sont ceux consacrés à l'ESR (950 millions contre 2,9 Mds auparavant, d'après l'Association des Régions de France).

- L'annonce de 45 millions d'euros d'augmentation sur une enveloppe de 26 milliards, soit une augmentation de 0,17 % pour le budget de l'ESR, ne permet pas de compenser l'augmentation mécanique des charges des établissements, ni de leur donner les moyens nécessaires au pourvoi des créations de postes annoncées, ni même au simple maintien des postes existants.

C'est pourtant bien d'un accès encore amélioré à l'enseignement supérieur et de la réussite de tous les étudiants que notre pays comme notre région ont besoin si l'on veut relever le défi de l'élévation du niveau de formation et de qualification et le défi de la société de la connaissance. C'est indispensable au moment même où le nombre d'inscriptions à l'université pour suivre un cursus d'études supérieures ne cesse de progresser. C'est aussi important quand les enquêtes montrent que l'université avec en moyenne 90% des titulaires d'une licence ou d'un master obtiennent une insertion professionnelle en moins de deux ans.

Le CREFOP est installé

Le Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles a été installé en région Paca. Son fonctionnement quadripartite avec un pouvoir accru donné au bureau où toutes les organisations syndicales ne sont pas représentées, obère mal d'un véritable fonctionnement démocratique. Seul le comité plénier permettra à toutes les organisations d'être présentes autour de la table des discussions.

Pour l'heure quatre commissions vont se mettre au travail :

La commission "emploi et continuité des parcours professionnels" sera présidée par l'Etat avec une vice-présidence de la Région, elle doit permettre le suivi des différents dispositifs et politiques pour favoriser l'emploi.

La commission "développement des compétences et des qualifications" s'intéressera au développement des qualifications des actifs tout au long de la vie et mènera un travail préparatoire à l'élaboration de la carte des formations. Elle sera présidée par un représentant des organisations patronales et vice-présidée par une organisation syndicale de salariés (la CFTC).

La commission "orientation" en plus du suivi du Conseil en Evolution Professionnelle sera chargée de la mise en place et du suivi du Service Public Régional d'Orientation. Cette commission sera présidée par la région et vice-présidée par l'Etat.

Enfin, **la commission "suivi, évaluation"** observera et analysera le déploiement de la mise en œuvre des politiques d'emploi, d'orientation et de formation. Elle sera présidée par la FSU et co-présidée par une organisation syndicale du patronat.

Plusieurs groupes de travail sont aussi créés pour aider au suivi des dossiers (politique du handicap, certification, formations sanitaires et sociales, CPF et taxe d'apprentissage...).

La FSU continuera à jouer pleinement son rôle pour peser dans les nombreux et différents dossiers qui sont gérés au niveau régional.



La Réforme territoriale : où en sommes-nous ?

Dans le maquis des dispositions actées ou en projet, ce dossier va essayer de faire le point.

La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles) votée en décembre 2013 : les métropoles sont mises en place depuis le 1^{er} janvier 2015, sauf Marseille et Paris, prévues un an plus tard. La loi relative à la délimitation des régions (13 au lieu de 22) et au calendrier électoral (mars 2015 pour les départementales et décembre pour les régionales) a été adoptée en décembre 2014. En débat aux assemblées, le projet de loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République portant sur les compétences des différentes collectivités territoriales est censé fermé le ban avant les élections départementales de mars 2015... Sans oublier en parallèle les discussions sur la revue des missions de l'Etat initiées par Thierry Mandon.

Loi NOTRe : difficile de la faire nôtre

Le manque d'adhésion des citoyens aux nouvelles dispositions de la Réforme Territoriale, soit par désintérêt, soit par désaccord, doit interroger nos responsables politiques.

Le gouvernement a "mis la charrue avant les bœufs". Un premier texte a redécoupé le territoire en définissant de nouvelles entités régionales, avant d'en avoir discuté et fixé les critères. Pour notre Région, cette absence de critères clairs et objectifs rend difficile l'analyse du choix fait par le gouvernement de maintenir en l'état son périmètre.

Une autre discussion porte sur la redistribution des compétences entre les collectivités territoriales avec l'objectif de renforcer l'échelon régional.

Dans tous les cas des débats avec la société civile en amont de ces textes auraient du avoir lieu. L'absence de dispositions financières précises renforce cette impression de décisions prises dans la précipitation.

Au vu des évolutions territoriales des trente dernières années, la FSU pense qu'une réforme territoriale est nécessaire pour créer ou/et adapter les cadres institutionnels aux nouveaux territoires correspondant désormais à des bassins de vie (intercommunalité, métropole et régions) dans un partage clair des compétences. Mais l'exercice est difficile et aurait dû être conduit en toute transparence, en s'appuyant sur une concertation large et approfondie. **La FSU PACA a notamment appelé à la vigilance** pour qu'une étude fine soit faite des compétences assumées par des politiques volontaristes dans le cadre de la CCG (Clause Générale de Compétence) afin que la vie associative, sportive et culturelle ne soient pas

les laissées pour compte de cette réforme, ainsi que des dispositifs en faveur de la jeunesse (Pass-culture et santé, prêt des manuels scolaires, gratuité des transports entre le domicile et le lieu de formation, etc.).

Elle a également rappelé que l'action publique régionale doit pouvoir s'appuyer sur une fiscalité lisible mais surtout sur **des dotations de l'Etat à la hauteur des enjeux**, qui sont les seules à pouvoir contribuer à l'équité sur l'ensemble du territoire national.



mas des autres collectivités territoriales pour gagner en cohérence afin d'éviter le risque d'une trop forte concentration du pouvoir économique et politique sur quelques villes, en particulier Marseille ou Nice, ainsi qu'un creusement des inégalités sociales et territoriales.

Au final cette réforme, que le gouvernement aime à qualifier d' "historique", semble davantage motivée par une volonté de réduction des coûts des dépenses publiques, que d'un souci de mieux répondre aux besoins sociaux de la population. Elle est entachée par son lien explicite avec le pacte de compétitivité et l'absence de débat démocratique avec la société civile.

Quid des personnels ?

Changement d'employeur : conséquences pour les agents ?

Ni la loi MAPAM, ni le projet de loi NOTRe ne prévoit de droit d'option. Dans tous ces cas, les agents conserveront le bénéfice :

- du régime indemnitaire, si l'agent y a intérêt mais sans aucune garantie dans le temps.
- des avantages collectivement acquis, à titre individuel (prime de fin d'année, par ex.).

Le "nouvel employeur" : devra engager une négociation sur l'action sociale au sein du Comité technique, dans le cas de la création d'un "service commun" comme d'une "mise à disposition de service". Actions à mener pour préserver les intérêts des agents. Anticiper et agir, dès aujourd'hui, pour construire les garanties nécessaires. Afin de préparer et d'organiser les transferts, en particulier pour les Métropoles dont la loi est votée, les syndicats FSU de la Territoriale revendiquent :

- la mise en place immédiate d'une structure paritaire (agents-employeurs) pour les collectivités et les EPCI concernés.
- la négociation d'un calendrier de mise en œuvre, sa publication, accompagnée des comptes-rendus des étapes réalisées.

Et, parce que les textes ne prévoient pas tout, et que de nombreux sujets demeurent à l'appréciation des nouveaux employeurs, les représentants du personnel élaboreront avec les agents les revendications à même d'éviter que ceux-ci payent, par une dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération, les conséquences d'une Réforme Territoriale menée à la hussarde.

Loi MAPAM et NOTRe

Pas au détriment des personnels

Les questions de transferts de missions et de personnels entre les différentes collectivités territoriales sont d'une actualité brûlante pour les personnels de la Fonction Publique Territoriale concernés par la loi sur les Métropoles et le projet de loi Notre.

Pour répondre à cette urgence, le SDU-FSU revendique la mise en place immédiate d'une structure paritaire entre les collectivités et les EPCI concernés, chargée de préparer et d'organiser les transferts ainsi que de la publication d'un calendrier de mise en œuvre.

Elle est d'autant plus importante que la question de la nécessaire harmonisation par le haut des régimes statutaires, indemnitaires et sociaux sera particulièrement difficile dans le contexte actuel dit de "réduction de la dépense publique" : c'est un défi que les syndicats de la FSU Territoriale (SDU et SNUACTE) sont prêts à relever.

Par ailleurs, **rien ne doit être fait au détriment de la qualité et de l'accès aux services publics locaux** et en particulier la

création des Métropoles d'Aix-Marseille-Provence et de Nice-Côte d'Azur, ne doit pas déboucher sur une réduction du périmètre des Services Publics et doit permettre au contraire leur développement et leur amélioration

Dans ce cadre, le projet de loi concernant le transfert des compétences du département, en premier lieu desquelles l'action sociale, à la fois à la métropole et à la région inquiète légitimement les personnels soucieux de l'égalité de traitement des usagers et de la cohérence et permanence du service public sur le territoire.

Il faut donc **cesser de considérer les personnels et les services publics comme une variable d'ajustement** des économies budgétaires de l'Etat ; toute réforme doit assurer la solidarité et la coopération entre les collectivités territoriales, afin de garantir un égal accès de tous aux droits sociaux fondamentaux sur l'ensemble du territoire de la République, conditions nécessaires pour des politiques de l'égalité, ce que nous rappellerons ensemble constamment.

La métropole de Nice

La Métropole Nice Côte d'Azur est issue de **la fusion de quatre établissements publics de coopération intercommunale** : la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, la communauté de Communes de la Tinée, la communauté de Communes des Stations du Mercantour et la communauté de Communes Vésubie-Mercantour, soit 49 communes sur un territoire de près de 1 400 km². La quasi-totalité des pouvoirs et des décisions sont concentrés dans les mains d'un seul homme : le président de la métropole. Le conseil métropolitain, organe délibératif de la métropole est composé de 130 représentants des communes dont 64 pour la seule ville de Nice. Aujourd'hui une évidence s'impose, la mise en place de la Métropole a conforté la tentation de Christian Estrosi de décider de tout et tout seul. Cette façon de faire, se traduit par un surcoût vertigineux, imposé aux habitant-es de la ville de Nice.

Il en va ainsi par exemple du choix du partenariat public privé pour la réalisation et le fonctionnement du grand stade, ou du choix du tracé souterrain de la ligne 2 du tramway : le public paye à un coût exorbitant et le privé encaisse les profits.

La Métropole Nice Côte d'Azur est la première métropole fondée en France mais il ne s'agit pas d'une véritable zone urbaine, puisque 80% environ de

son territoire est constitué de zones rurales ou montagnardes.

Pour réunir les 500.000 habitants nécessaires à sa création, Christian Estrosi a englobé dans son projet toute une série de petits villages. Se retrouvent dans une même entité des territoires avec des nécessités et des logiques de développement complètement différentes.

Les besoins en logements, routes, tourisme... de la ville de Nice n'ont aucun point commun avec ceux de Saint-Dalmas-le-Selvage ou Lantosque !

Seule la raison économique pilote. La création de territoires suffisamment vastes permet aux grands groupes privés de faire main basse sur ce qui est aujourd'hui assuré par les entreprises locales et les services publics. Les citoyens sont éloignés des centres de décision, leurs besoins quotidiens noyés dans une importante machine administrative où la proximité n'a plus qu'un seul visage, celui d'un numéro vert.



"Dévitalisation" des Départements

Où transférer les collèges ?

Entre autres transferts, la loi NOTRe prévoit de confier aux Régions les compétences relatives au fonctionnement et à l'investissement des collèges à compter du 1^{er} septembre 2017.

Pour vendre la Réforme, les perspectives de mobilité plus importantes pour les personnels TOS se trouvent en bonne place parmi les arguments affichés. L'étude d'impact du projet de loi précise également que "le changement d'autorité hiérarchique n'a aucune incidence statutaire pour les personnels transférés".

Pour la FSU, si les collèges devaient quitter le giron des départements, **il est inconcevable qu'ils soient confiés à une gestion communale ou intercommunale, même métropolitaine**. Le regroupement de l'ensemble des EPLE dans une compétence régionale assurerait l'unité du second degré et pourrait peut-être même permettre de réduire les inégalités entre collèges, dont aujourd'hui l'écart des dotations par élève est de 1 à 5 alors qu'elle est de 1 à 3 pour les lycées et de 1 à 10 pour les élèves du primaire. Pourtant la vigilance est de rigueur au moment où le Sénat avec l'accord du 1^{er} ministre à retoquer le transfert

des collèges aux régions ainsi qu'une partie de la voirie et des transports. Les récents propos de la ministre Lebranchu voulant confier les collèges aux métropoles doivent être dénoncés.

Quant à la capacité de la Région d'assumer cette nouvelle compétence, elle est probable sur le plan technique, puisqu'elle a déjà en

charge les lycées. **Autre chose est sa capacité financière** : quelles ressources pour assumer ces nouvelles compétences ?

Une évidence : qu'elle que soit la collectivité territoriale chargée d'assumer les Services Publics locaux, leur qualité passe par la dotation en moyens nécessaires !

Non à cette réforme territoriale

Sans aucun bilan des différentes phases de décentralisation, avec pour seuls arguments des économies budgétaires improbables, le gouvernement veut imposer un chaos institutionnel sans précédent dans lequel les Départements font partie des grands sacrifiés.

L'annonce de la suppression à terme des Conseils généraux relève de l'improvisation et même du mépris pour le travail engagé par les agents de ces collectivités depuis des années.

Une question essentielle pour nous est celle du devenir de toutes les missions et des personnels qui les assurent avec implication et professionnalisme. Depuis 30 ans les personnels territoriaux confrontés à des restrictions budgétaires, font face pour maintenir des services de qualité aux usagers.

Si les compétences des collègues, voiries et transports scolaires pourraient être transférées aux nouvelles régions, il est prévu que toute la compétence de l'action sociale soit dispersée entre les intercommunalités. Pour les Bouches du Rhône, le transfert se ferait vers la Métropole avec de sérieuses interrogations sur le devenir des territoires du département non couverts par le périmètre métropolitain. On peut légitimement s'inquiéter de l'égalité de traitement des usagers, de la cohérence et de la permanence du service rendu au public sur l'ensemble du territoire.

Des milliers d'agents territoriaux assurant des missions essentielles sont concernés par ce projet précipité et dangereux.

Nos collègues ne savent pas demain où ils travailleront, ni quelles seront leurs conditions de travail. Que deviendront leurs droits sociaux : régime indemnitaire, temps de travail, congés, carrière, œuvres sociales.

Pour la FSU toute réforme doit assurer la solidarité et la coopération entre les collectivités territoriales, l'égal accès de tous aux droits sociaux fondamentaux sur l'ensemble du territoire. Elle doit aussi permettre la garantie des droits individuels et collectifs des personnels. La FSU y veillera aux côtés des personnels.

Métropole Aix-Marseille

Ultimes rebondissements ?

Le projet d'Aix-Marseille Provence Métropole fait, depuis le début, l'objet de **vives contestations**. Théoriquement sa mise en place, au 1er janvier 2016, devrait permettre de doter un territoire urbain, un bassin de vie bien identifié, d'un " outil institutionnel et démocratique " pour développer des projets communs et

cohérents, notamment en matière de transports. Pratiquement si l'on en croit les derniers éléments rendus publics, la Métropole serait un " chapeau " et chaque territoire des EPCI actuels conserverait intact son mode de fonctionnement géré par des conseils de territoire.

Cette option a été confirmée à l'occasion de la 3^{ème} conférence métropolitaine annuelle du 11 décembre 2014 qui avait pour ambition de présenter les solutions concrètes élaborées dans le cadre de la concertation menée par le Préfet Théry, en charge du dossier.

De l'avis de tous, élus frondeurs compris, **la congestion des voies de transport** routières comme ferroviai-

res est une préoccupation majeure tant elle pèse sur le quotidien des citoyens du territoire métropolitain. Elle fait l'objet d'un livre blanc des transports présentant les réponses, à court, moyen et long terme, permettant de relever ce défi dont le financement est évalué à sept milliards d'euros (consultable sur le site de la mission : <http://www.mouvement-metropole.fr/>).

Beaucoup moins consensuelle est, en revanche, **la question de la fiscalité et des pouvoirs des maires**. Elles sont d'ailleurs à l'origine de la fronde des élus. Dans ces domaines des évolutions ont été actées : les futurs conseils de territoire devraient être dotés de la personnalité juridique, ce qui leur permettrait de garder la main sur la gestion des personnels et ils auraient également une certaine indépendance financière, d'après Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation, présente lors de la conférence.

Quant au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), un amendement sera déposé, par J.-C. Gaudin, maire de Marseille, pour qu'il soit élaboré au sein des conseils de territoires. Seuls les éventuels désaccords seraient tranchés par la Métropole. Il veut ainsi faire prendre forme à son vœu qu'AMPM soit exemplaire en matière de concertation. Pour l'instant, ce n'est pas gagné...

Réforme Territoriale et services de l'Etat

Le chiffre 13 risque de ne pas porter bonheur

L'objectif d'économies d'échelles sous-tend l'ensemble des textes concernant la Réforme Territoriale. Dans ce contexte, une des conséquences plus ou moins immédiate de l'adoption de la loi NOTRe risque fort d'être la disparition de nombreux services déconcentrés de l'Etat. Le chiffre vingt-deux devrait malheureusement rimer prochainement avec le chiffre treize, au Ministère de la Culture, comme au ministère de l'Emploi ou de l'Agriculture, etc. Tous pourvus de Directions Régionales, le gouvernement pourrait être tenté d'adapter leur nombre et leur carte à la nouvelle carte régionale. Mais deux questions majeures, en dehors du devenir des différentes missions de

l'Etat et de son rôle, se posent :

Est-il pertinent que la carte de chaque ministère se superpose avec la nouvelle carte des régions ?

Quels impacts sur les personnels en terme de mobilité, de carrière, de salaires ?

Dans l'Education Nationale, le risque est aussi présent. Trois régions comprennent déjà plusieurs académies : deux pour PACA et Rhône-Alpes et trois pour l'Île-de-France. Demain, dans le droit fil de la logique présidant à la Réforme territoriale, vingt-deux académies, voire treize, avec des Recteurs à la tête d'Académies au poids exorbitant vis-à-vis du Ministère, menant leur propre politique ? Un cauchemar, qui peut devenir réalité.



Budget 2015 de Paca : sous la pression de l'Etat

"Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes !"

Cette citation de Bossuet résume tout simplement la situation face à laquelle se trouvent les élus régionaux et les citoyens au sujet des difficultés budgétaires.

Les difficultés structurelles des régions, le transfert de compétences avec des dotations sous-estimées et les réformes successives du financement des collectivités territoriales ont conduit à un tarissement des recettes et non à une inflation des dépenses. C'est d'ailleurs le même processus mondialise qui a conduit à l'endettement des Etats.

Dans ce contexte les dotations de l'Etat constituant la plus grande partie des recettes de la Région, quand ces dernières viennent à baisser, l'Exécutif Régional se trouve donc face aux choix suivants : réduire les dépenses d'investissement ou augmenter l'emprunt, ou encore réduire les dépenses de

fonctionnement.

Le Budget étant la traduction financière des choix politiques concernant l'intervention publique, il est donc indispensable d'exprimer pour le moins **notre inquiétude à l'égard des politiques nationales** qui ont des conséquences sur le budget de la Région. D'autant, que si rien ne vient les contrarier, ces mêmes politiques de baisse des dotations aux Collectivités Territoriales vont être renouvelées au moins jusqu'en 2017 et vont donc aggraver la situation.

La Région n'est pas la seule concernée par ces orientations de l'Etat, les autres Collectivités Territoriales sont confrontées aux mêmes problématiques. Le risque de spirale déflationniste de l'intervention publique va obligatoirement avoir des conséquences sur l'activité économique, donc sur l'emploi, mais aussi sur les Services Publics, sur la Vie Associative, tout ce

qui fait le bien vivre en PACA.

Certains ne jurent que par le taux d'endettement, de l'épargne brute, de la capacité de désendettement, oubliant ou refusant de contester les causes de cette situation. Nos pensons avec d'autres qu'il **ne faut pas opposer dépenses de fonctionnement et d'investissement** les deux étant liés dans le temps mais nous ne partageons pas l'idée que les investissements, parce qu'ils font appel à des opérateurs du secteur marchand, seraient par nature vertueux face aux dépenses de fonctionnement uniquement considérées comme des coûts.

C'est pourquoi, s'il fallait faire des choix contraints, nous pensons qu'une remise à plat de l'ensemble des opérations d'investissement, afin que leur utilité soit mesurée à l'aune de critères sociaux et environnementaux, serait indispensable.

SPO et SPRO A ne pas confondre



" Le service public de l'orientation tout au long de la vie garantit à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les

formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux ", droit institué par " la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale " du 5 mars 2014.

La FSU a toujours été convaincue de la nécessité d'un accompagnement qualifié et personnalisé pour aider toute personne, élèves, étudiants, salariés ou demandeurs d'emploi, à construire un projet de formation et d'orientation, tout au long de sa vie. Elle a donc défendu la place du service public, seul à offrir à la fois des garanties de gratuité, d'impartialité, de qualification de ses personnels et de respect des règles déontologiques, indispensables

pour des interventions touchant d'aussi près les aspirations et les choix des individus. La FSU a depuis longtemps préconisé que soit reconnue la spécificité des besoins des publics scolaires et des actifs. C'est ce que la loi du 5 mars 2014 a acté, nous nous en félicitons.

La loi fixe clairement les compétences respectives de l'Etat et des régions en matière d'orientation. Ainsi l'Etat garde la compétence pour les publics scolaires et étudiants avec le SPO de l'Education Nationale. La région est chargée de la coordination des autres organismes concourant au service public régional de l'orientation (SPRO), de la mise en place du conseil en évolution professionnelle et d'un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience.

Respecter les prérogatives de chacun

L'accord cadre relatif à la mise en œuvre du SPRO, signé le 28 novembre 2014 entre six ministres et l'Association des Régions de France, reprend globalement les dispositions législatives. Il n'en va de même pour la convention type, référence pour les conventions régionales devant définir les modalités de coordination entre les différentes structures d'un SPRO. Si le principe d'un cadrage national répond à une demande de la FSU, nous regrettons que cette partie n'ait pas fait l'objet d'une concertation véritable. Or

cette convention porte en germe plusieurs problèmes : les velléités de confondre les publics et les champs de compétence Etat/Région et d'imposer une gouvernance régionale à toutes les structures, la tentative de définir au lieu d'objectifs communs, des sortes de " référentiels d'activités " pour tous les membres du SPRO, la volonté de " professionnaliser " et inciter fortement à mutualiser les outils entre opérateurs du SPRO. Gommer l'identité, les règles la professionnalité des structures et des personnels nous paraît aller à l'encontre d'une coordination efficace.

La vigilance est de mise

La région PACA a voulu se tenir à un calendrier resserré au risque de faire l'impasse sur le dialogue social quadripartite prôné par la loi. A peine les accords nationaux signés, un premier bureau du CREFOP a eu lieu fin novembre. Et comment ne pas parler de précipitation quand on reçoit le 3 décembre, sans aucun échange préalable ni avec la région ni avec les rectorats, un projet de convention à discuter le vendredi 5 décembre et à valider le lundi 8 décembre, pour ensuite annoncer un démarrage du SPRO au 5 janvier 2015 lors d'Assises régionales de l'orientation organisées le 17 décembre 2014. On comprendra alors que la vigilance de la FSU et des personnels reste de mise.

La FSU engagée contre l'extrême droite

Premiers enseignements des expériences des municipalités FN et Ligue du Sud en PACA

Début juillet, la CGT, la FSU et Solidaires, ainsi que l'UNEF, la FIDL et l'UNL, ont décidé de créer un observatoire national intersyndical des politiques et des pratiques municipales de l'extrême droite. Il doit s'appuyer sur un travail militant local et prolonger la campagne intersyndicale " Unis contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques, Pour le progrès social et l'égalité des droits ", lancée le 29 janvier 2014.

Une situation particulière en PACA

8 des 14 municipalités administrées par l'extrême droite se trouvent en PACA : 5 dans le Vaucluse (1 par le FN : Le Pontet ; 4 par la Ligue du Sud : Bollène, Camaret, Orange, Piolenc) et 3 (administrées par le FN) dans le Var (Cogolin, Fréjus, Le Luc). Il faut ajouter la mairie FN du 7^{ème} secteur de Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, dans les quartiers Nord).

C'est pourquoi les militants de la FSU en PACA, sont engagés dans l'effort de vigilance qui s'impose, pour dévoiler la réalité de l'extrême droite, pour lutter contre la diffusion de ses idées et contre son ancrage local. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous voulons insister ici sur de premiers enseignements.

La lutte contre l'extrême droite, un objet syndical

La lutte contre l'extrême droite est un objet syndical, car elle est un ennemi de la démocratie politique comme de la démocratie sociale et, en même temps, une entrave à la mobilisation du salariat. Mobilisation nécessaire pour reprendre la voie du Progrès social, pour sortir d'une désespérance diffuse. Et si l'extrême droite n'est pas responsable de la crise et de l'austérité, elle en fait objectivement le jeu, car elle nie et " stérilise " le Social.

La définition, toujours liée à la xénophobie, d'une communauté nationale fondée sur des bases ethno-culturelles et de menaces, extérieures et intérieures, pour cette communauté, est en opposition directe à la vocation et aux valeurs du syndicalisme. En effet, elle vise à diviser les classes moyennes et populaires, au cœur du salariat, en opposant des catégories fantasmées (nationaux et " immigrés ", laborieux méritants et " assistés ", " vrais " et " faux " chômeurs, etc.). En conséquence, elle mène à la négation de la citoyenneté sociale (bénéfice de la protection sociale, accès aux services publics et droit du Travail), qui rassemble tous les travailleurs (quelles que soient leurs situations et qu'ils soient nationaux ou non).

Ainsi l'extrême droite détourne des vrais enjeux, voire de la réalité même de leurs problèmes, les classes moyennes et populaires, en développant (comme toujours dans son histoire) un discours économique et social trompeur et à géométrie variable, en poussant au repli identitaire, en désignant des bouc-émissaires parmi les plus défavorisés (les " immigrés ", les " assistés "...).

C'est ce que commencent à confirmer, concrètement, les expériences municipales de l'extrême droite.

Des élus locaux partisans des pires mesures antisociales

Plusieurs majorités municipales d'extrême droite ont déjà démontré leur caractère antisocial, au niveau national comme dans notre région.

Les médias ont largement relevé la décision du maire FN du Pontet (Vaucluse), Joris Hébrard, à peine élu, de supprimer

la gratuité de la cantine scolaire, pour les familles les plus pauvres. Ce type de mesure fait écho à d'autres prises de position d'élus d'extrême droite, moins visibles, mais tout aussi révélatrices.

Le 26 mai dernier, le maire d'Orange (Vaucluse), Jacques Bompard (Ligue du Sud), prenait position contre des programmes publics d'amélioration de l'habitat, ciblant des propriétaires et des locataires parmi les plus modestes, lors d'un conseil de sa communauté de communes (la CCPRO). A Marseille, lors du 3^{ème} conseil d'arrondissement (juin 2014) de la Mairie du 7^{ème} secteur, les votes des élus FN ont parlé d'eux-mêmes : refus d'une subvention sur le " contrat enfant jeunesse " (accueil des enfants sans logement) ; rejet de plus de 10 subventions concernant l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et la réhabilitation des logements sociaux...

Ces décisions rappellent que l'extrême droite n'est pas l'alternative qu'elle prétend être aux politiques d'austérité et de régression sociale. Elles démontrent que l'extrême droite, à travers son action locale, s'inscrit, en pire, dans de telles politiques, dans une logique comptable d'économies budgétaires et de diminution des dépenses publiques, quelles qu'en soient les conséquences. Les considérations humaines les plus élémentaires, qui peuvent rassembler des élus locaux d'horizons différents, ont été niées par les élus d'extrême droite du Pontet, d'Orange ou du 7^{ème} arrondissement de Marseille. Et les justifications avancées par leurs maires sont instructives.

S'en prendre au plus petit que soi : stratégie politique et conception sociale de l'extrême droite

J. Hébrard, maire FN du Pontet, justifiait sa mesure concernant les cantines, par une recherche " d'économies " et une volonté de " responsabiliser les parents ". Contre le développement du logement social, J. Bompard déclarait que le Vaucluse faisant partie " des départements parmi les plus pauvres de France, mais où la politique en matière d'aides sociales est très poussée ", " on crée un cercle vicieux " (La Provence, 28 mai 2014) : les pauvres seraient attirés par les politiques sociales, les politiques sociales entretiendraient la pauvreté. Quant à Stéphane Ravier, maire du 7^{ème} arrondissement de Marseille, il déclarait : " Avant de réhabiliter, il faut supprimer les crapules, car même 3% de délinquants, ça gangrène tout " (www.lamarseillaise.fr, 4 juillet 2014).

Voilà comment apparaissent, en pratique, les conceptions sociales de l'extrême droite : les pauvres seraient " responsables " de leur pauvreté, les politiques sociales seraient donc néfastes et trop coûteuses... et les problèmes seraient d'abord sécuritaires.

On voit comment, loin de défendre le " peuple ", l'extrême droite essaye de développer des oppositions au sein des catégories populaires, en s'en prenant aux plus affaiblis d'entre elles.

L'extrême droite, y compris quand elle est au pouvoir localement, reprend alors ce qu'il y a de pire dans l'idéologie néolibérale et veut faire oublier les vrais problèmes, pour ne pas avoir à les affronter et pour détourner l'attention des électeurs. Ces problèmes, particulièrement marqués en PACA, que sont la montée globale du chômage, de la précarité et des inégalités, le manque d'activités productives.

Des symboles de la xénophobie : coups médiatiques ou obscurantisme ?

Même si les conséquences pratiques semblent moindres, on peut aussi rappeler certains propos ou actes qui relèvent d'abord de la " com ", mais qui ne sont pas moins significatifs et symboliques.

A Cogolin (Var), le maire FN Marc-Etienne Lansade s'est prononcé contre les spectacles de danse orientale lors du gala des associations (début septembre), avec ses mots : " Si on a proposé comme seul spectacle des danses orientales, je signe et résigne mon opposition parce qu'ici on est en Provence, pas en Orient et s'ils veulent vivre comme en Orient, les frontières sont ouvertes. " (www.huffingtonpost.fr, 30/09/2014).

Dans le 7^{ème} secteur de Marseille, le maire a écrit une circulaire interne, à l'attention des employés de la mairie qui " interdit l'usage d'une langue autre que le français par les agents en service, notamment dans les centres sociaux ou d'animation " (www.mediapart.fr, 20 juin 2014).

La " com " est là ouvertement xénophobe (on comprend qui sont les " ils " visés). Mais au delà de l'affichage, elle trahit certaines conceptions de la culture, de la nation, de l'exercice du pouvoir et même des services publics.

Des conceptions qui relèvent d'une fermeture culturelle, sélective et absurde, voire de l'atteinte aux droits et libertés. Dans le cas des agents municipaux du 7^{ème} secteur marseillais, au nom de quoi, si leurs missions sont remplies, pourrait-on leur faire telle toute telle remontrance vexatoire et leur imposer telle ou telle norme, avec toutes les dérives imaginables ? Les agents publics ne doivent pas être les vitrines d'une normalité définie hors des principes du service public et de la loi, ni les victimes d'exercices abusifs du pouvoir local.

Contre l'extrême droite : un engagement local, nécessaire au quotidien

La FSU veut s'engager dans un suivi approfondi, sur le quotidien des municipalités gagnées par l'extrême droite et l'exercice de leurs compétences (écoles, gestion des agents municipaux, rapport à la vie associative, logement et cadre de vie, etc.), y compris au-delà de ce que peuvent diffuser les médias locaux et nationaux.

C'est à partir de ce suivi que pourront se développer des formes locales de réactions diversifiées, afin de désintoxiquer la société de l'influence de l'extrême droite : communiqués et expressions systématiques dans les médias locaux, recherche d'expressions et d'initiatives larges, inter-syndicales d'abord, mais aussi au sein de collectif (comme " Marseille solidaire contre l'extrême droite "), etc.

Ambiances réactionnaires

Les perméabilités entre l'extrême droite et une partie de la droite ne sont pas nouvelles. Mais il semble qu'elles tendent à se reposer de façon plus pratique et " organique ", en outre des idées et de la rhétorique.

Ainsi, les élections à la présidence de la communauté d'agglomération du Grand Avignon (COGA : 15 communes, 180 000 habitants) ont fait l'objet d'un accord politique de fait entre UMP et FN. Le maire UMP de Villeneuve-lès-Avignon, Jean-Marc Roubaud, a pu être élu Président de la COGA, avec les voix des élus FN. En échange, avec le soutien des élus UMP, le maire FN du Pontet, Joris Hébrard, a obtenu la 2^{ème} vice-présidence.

A la jonction de " la com ", de l'idéologie et de l'accord politique, citons aussi la 1^{ère} proposition de loi (janvier 2013), présenté conjointement par quelques députés de droite

(UMP et non inscrits) et Marion Maréchal-Le Pen, députée FN du Vaucluse (3^{ème} circonscription), à l'initiative de Lionnel Luca, député UMP (Droite populaire) des Alpes-Maritimes (6^{ème} circonscription). Proposition de loi pour la " reconnaissance du génocide vendéen de 1793-1794 ", elle trahissait donc une des obsessions de la droite la plus réactionnaire et son utilisation, absurde, du terme de " génocide " pour désigner la guerre entre la 1^{ère} République issue de la Révolution et la Contre Révolution, en Vendée.

Au-delà du politique, la vigilance s'impose aussi à l'égard d'une nébuleuse réactionnaire qui ne se limite pas à des partis et des élus.

Dans le cas du Vaucluse, l'attitude du diocèse interroge, à travers la personne du curé de Bollène (Emmanuel Berger), chargé de la catéchèse et du dossier des rythmes scolaires par l'archevêque. Il incitait récemment, en évoquant les difficultés de la réforme des rythmes scolaires, les parents à ne pas inscrire leurs enfants aux activités périscolaires municipales : " Il faut savoir que les parents ne sont pas obligés de laisser leurs enfants à l'école lors des temps d'activités périscolaires. La paroisse peut donc récupérer ces enfants, organiser des jeux de patronage, les faire goûter, puis leur faire la catéchèse. " (Vaucluse Matin, 2 sept. 2014).

C'est sa réaction à un communiqué de la FSU84 qui paraît confondante. La FSU84, sans remettre en cause la liberté des familles, regrettait qu'un représentant officiel de l'Eglise les encourage à éviter les activités périscolaires promues par l'Education Nationale, et semble vouloir profiter des problèmes posés par la réforme des rythmes, pour concurrencer le service public. La réaction outrancière du curé de Bollène se passe en effet de commentaires. Après avoir évoqué à propos de la FSU84 des " cris de vierges effarouchées ", il dérivait sur le plan politique et idéologique à propos des ministres V. Peillon, C. Taubira et N. Vallaud-Belkacem (réduisant son nom à " Mme Belkacem "), accusés, à travers leurs visions de l'Ecole, de développer " une idéologie totalitaire ", croyant bon d'ajouter : " Les enfants n'appartiennent pas à l'Etat, ils sont sous la responsabilité des parents. [...] Nous leur [aux parents] disons : ce n'est pas à Peillon, Taubira ou Belkacem de décider pour vous ". (La Provence, 6 sept. 2014). Chacun jugera ce que rappelle ce type de rhétorique...



Transports et décentralisation

Trois questions à Daniel Turlan, responsable régional à la CGT Président de la commission transports au CESER



Qu'a apporté la décentralisation pour les transports ?

La question du transport constitue un élément essentiel pour le quotidien des salariés et des demandeurs d'emploi.

Si les attentes sont importantes, la politique dans ce domaine reste à parfaire. Certes, les lois de décentralisation ont voulu renforcer la décision au plus près du citoyen.

Depuis longtemps, la gestion des transports urbains et interurbains est décentralisée même si en termes de démocratie sociale il manque de structures pour faire valoir les exigences de la population.

Dans le contexte social de 1995, dès 1996, le ferroviaire s'est lancé dans une expérimentation avec 6 régions.

Ce fonctionnement sera ensuite étendu à l'ensemble des régions avec la modification de la loi SRU de 2002. Prenant exemple sur Paca, les effets en ont été bénéfiques avec un triplement des circulations (252 circulation/jour pour aujourd'hui 800 circulation/jour), une meilleure prise en compte des besoins et des attentes des populations et la mise en place de Comités de lignes permettant l'expression des usagers.

Pourquoi le transport ferroviaire connaît-il des difficultés de fonctionnement dans notre région ?

On s'aperçoit vite que le retard en infrastructures a pénalisé et pénalise toujours le développement.

L'historique est important dans une région qui cumule un trafic conséquent sur les trois modes que sont le Fret, le

trafic Grandes lignes et le TER.

Or si les lois de décentralisation ont permis de mieux cerner les exigences, plusieurs questions sont restées latentes : celle du pilotage du transport (le périmètre des Autorités Organisatrices de Transport) et celle du financement qui reste entière.

La modernisation des infrastructures dépend du Contrat de Plan Etat région. Dans ce domaine, si le dernier a vu des progrès dans sa réalisation, il reste insuffisant en terme de volume d'investissements au regard de notre réseau régional qui relie ses deux extrémités avec seulement deux voies. Coté exploitation, l'expansion du trafic (triplement des circulations TER, TGV méditerranée...) n'a que peut été pris en compte notamment par l'Etat au niveau financier.

Le Versement Transport des entreprises reste limité au seul transport Urbain fluctuant en fonction des conceptions. En effet certaines municipalités ou agglomérations ayant réduit voir transférées le financement du Versement Transport sur l'impôt.

La région, quant à elle, ne perçoit à aujourd'hui que la contribution ferroviaire sans rapport avec le trafic effectué.

Des projets de loi en réflexion avaient pourtant tenté de rendre obligatoire, au même taux cette contribution pour les entreprises en réservant une part pour le transport régional qu'il soit ferroviaire ou par bus.

Celui des investissements en termes d'infrastructures devant lui être tour à tour financé par le produit des autoroutes avant leur privatisation puis par l'écotaxe.

Comment améliorer encore les transports en région ?

Les quelques 900 000 contractuels en 2011 plus de 350 000 relevaient de la FPT, représentant 19,7% des effectifs contre 14,5 à l'Etat. Ces chiffres ne peuvent évidemment pas être interprétés sans analyser les missions conférées aux collectivités et des transferts de missions imposés. Mais il faudrait sans doute regarder de plus près ce qui relève de ces phénomènes mécaniques et ce qui découle des choix politiques faits par les collectivités.

Le pouvoir des élus locaux

La décentralisation en termes de transport reste donc à la croisée des chemins. On ne niera pas l'apport de la proximité et l'évolution qu'elle a permis en termes de développement.

Mais une bonne décentralisation ne peut être efficace que dans le cadre d'une politique de transport cohérente nationalement.

La dernière période interroge sur le rôle de stratégie de l'Etat qui semble ne plus assurer ses missions dans ce domaine.

Garant de l'égalité de traitement, on s'aperçoit que les inégalités entre régions riches et régions pauvres se creusent.

La question des financements même si elle est posée ne semble pas se résoudre.

Cet ensemble engendre de l'insatisfaction mais peut aussi se révéler néfaste à termes pour des valeurs essentielles des services publics comme dans le secteur de la sécurité.

Comme les débats ont pu le soulever les dysfonctionnements ne peuvent se résumer à la seule conception de décentralisation mais plus sur un fonctionnement de l'ensemble.

Les services publics dans notre pays se sont construits sur une idée simple et difficile à mettre en œuvre : Répondre aux besoins de la population.

Or on perçoit actuellement que ce concept ne semble plus prioritaire pour les gouvernements. La situation actuelle est plus le fruit de la recherche d'économies avec une décentralisation prise comme un transfert de "charges" aux collectivités territoriales. Les débats ont donc montré que la structuration ne fait pas le contenu.

La décentralisation et les personnels

Des données particulières

Lorsqu'on compare les données disponibles on voit très vite que la fonction publique territoriale a des caractéristiques particulières. C'est elle qui a connu ces dernières années la plus forte augmentation de ses effectifs, alors que ceux de l'Etat baissaient. Par ailleurs les agents de catégorie A représentent 53% de la FPE, et seulement 9% de la FPT. La catégorie C atteint 75% de la FPT, 50% de la FPH et ne représente que 20% de la FPE. Et sur

Tout cela invite à s'interroger sur les conséquences ambiguës d'une double caractéristique : d'une part un statut qui a très vite été modifié après 1984 pour réduire les garanties des agents, d'autre part le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales combiné avec un pouvoir considérable aux exécutifs locaux. Sans oublier un contexte de pression sur les dépenses publiques qui affecte fortement les subventions de l'Etat aux collectivités.

(suite p15)

Quelle économie en PACA ?

Questions à Philippe Langevin, économiste honoraire à AMU



Comment l'économie régionale se comporte-t-elle face à la détérioration de la situation économique nationale ?

L'économie régionale est totalement

dépendante de l'économie nationale et mondiale. Dans les pays Européens le modèle libéral dominant est un échec traduit par la montée du chômage, de la précarité et des inégalités. En fait, nous sommes en route vers un nouveau modèle économique et social, mais si nous sommes sortis de l'ancien, nous ne sommes pas encore entrés complètement dans le nouveau qui reste à bâtir. L'Etat résiste mais il est menacé : il s'agit de renouveler la grande inspiration de l'Etat-Providence. La dégradation de l'économie régionale en Provence-Alpes Côte d'Azur, par rapport à celle des autres grandes régions françaises, va de pair avec l'émergence d'une économie résidentielle et la fin d'une ère productive et industrielle (Berre, Fos, etc.). Le PIB régional est de 142 Milliards, et la contribution relative de la région diminue sur le plan national.

Provence-Alpes Côte d'Azur reste une grande région agricole très productive dans les fruits et légumes, et orientée vers la recherche de la qualité (label, bio etc.). Le contenu en emploi de ces activités est cependant faible. Le nom-

bre d'exploitations ne cesse de diminuer.

L'industrie régresse : les grandes industries (sidérurgie, chimie, constructions aéronautiques agroalimentaires...) relèvent de la mondialisation et ne polarisent plus leur environnement. L'emploi industriel représente seulement 9% de l'emploi régional. Les start up qui se développent dans les nouvelles technologies (informatique, médical, médias...) ont peu d'incidence sur l'emploi. Certaines branches sont en voie de disparition : le bois, l'habillement. La chimie pétrolière est aussi en difficulté. Et si le secteur de l'électronique (Rousset) est dynamique, il est fortement dépendant de la stratégie des grands groupes décidée ailleurs.

Les services sont désormais dominants, notamment les services publics liés à l'accroissement de la population, en forte réduction par ailleurs. Les services aux particuliers et aux entreprises sont les seuls créateurs d'emplois souvent peu qualifiés. Les activités liées au tourisme sont stables sauf dans l'hôtellerie de luxe qui progresse. Les emplois qualifiés sont occupés par des migrants et ne réduisent pas le niveau de chômage. Les conditions de travail se dégradent. Il y a trois fois plus de chômeurs que d'emplois industriels (140 000 c/ 350 000). La Recherche (30 000 chercheurs) est fortement représentée mais a peu d'incidence sur le tissu productif régional.

90% des emplois sont aujourd'hui tertiaires. Leur progression est plus faible que celle de la population active. Les emplois créés sont insuffisants pour faire baisser le chômage... Les gains de productivité sont destructeurs d'emplois. Le bilan social est donc marqué par le niveau élevé de la pauvreté, Provence-Alpes Côte d'Azur est la deuxième région la plus inégalitaire de France.

Quels enjeux représentent pour vous le projet de loi de réforme territoriale ?

Face à l'échec de la politique nationale, la décentralisation propose d'organiser de façon plus efficace la mobilisation des ressources locales.

Aujourd'hui, le niveau communal n'est plus économiquement cohérent : les territoires administratifs ne correspondent plus aux territoires économiques. Les établissements publics de coopération intercommunale ont été établis sur logiques politiques, et non pas sur des territoires économiques. La métropole d'Aix-Marseille est un nouveau territoire à la hauteur de ses potentialités aujourd'hui éclatées entre 93 communes et 6 EPCI. Il est regrettable que l'impossibilité des pouvoirs locaux à s'entendre ait conduit l'Etat à imposer la métropole. Mais c'est probablement la seule façon de la construire. Portée par les milieux économiques et des experts, elle continue à être refusée par la plupart des maires, des présidents d'EPCI et du Conseil général.

(suite de la p14)

Les lois Le Pors de 1983, 84 et 85 ont consacré le choix de l'unité d'une fonction publique déclinée en trois versants et celui d'une fonction publique de carrière, opposée à une fonction publique d'emploi. Mais ces choix ont toujours été contestés par nombre d'élus (de toute appartenance politique) et dès la première cohabitation la loi Galland est votée (1987) qui revient en partie sur les dispositions concernant la territoriale : ainsi le retour du système des "reçus-collés" ; l'encouragement au recours aux non-titulaires.

Et les agents dans tout ça ?

Il est frappant que depuis cette date des gouvernements très différents se sont succédés sans que jamais les reculs introduits par la loi Galland aient été remis en cause, comme si avait été trouvé une sorte d'équilibre

consensuel.

De même l'acte II de la décentralisation (loi Raffarin) n'a pas conduit à réfléchir sur le rapport entre FPE et FPT et il semble qu'il en aille de même pour l'acte III en cours actuellement. Les réformes territoriales des trois dernières décennies, ont fortement changé les conditions de travail et de vie de dizaines de milliers de fonctionnaires des trois fonctions publiques. Pourtant on semble considérer que les transferts de personnels doivent simplement suivre les transferts de compétences : on n'a négocié avec eux que les conditions de ce transfert, on n'a jamais voulu débattre en termes de missions, de métiers ou de conséquences pour les services publics et les usagers.

Bien plus on a fait comme si les questions statutaires ne se posaient pas et

si les rapports entre fonction publique d'Etat et fonction publique territoriale ne devaient pas évoluer alors que les rapports entre les institutions elles-mêmes connaissent des modifications importantes. Pourtant le risque est réel dans le contexte de favoriser des réductions d'effectifs, de nouvelles vagues de transferts au privé et l'élargissement du recours à des personnels contractuels,.... Il peut s'ensuivre un accroissement du clientélisme et du risque de corruption.

Or il ne saurait y avoir de réforme territoriale démocratique et efficace sans financements et sans intervention convergente de la population, des élus et des fonctionnaires. Cela implique à la fois une revitalisation de la démocratie locale et un renforcement des garanties des agents.

Démocratiser les institutions et construire un autre avenir

Lois votées sur les métropoles et le redécoupage des régions, projet de loi NOTRe répartissant les compétences entre collectivités au parlement, énième "réforme de l'Etat" à venir dès ce début d'année... Curieusement, les citoyens et la démocratie demeurent les grands absents de ces débats.

Un Etat en crise et la transformation de l'espace

Dans les années soixante, le système étatique français reposait sur une forme de planification centralisée. L'Etat gaullien fixait de façon normative le temps social et les formes d'organisation de l'espace. Fos est créé, les grands ensembles structurent la banlieue. Cette conception de l'Etat et de l'économie est percutée par la "mondialisation", ou plutôt l'évolution néolibérale du capitalisme. Le "nouvel esprit du capitalisme" place au centre du fonctionnement des entreprises comme des politiques publiques la "cité du projet". La concurrence entre les salariés comme entre les territoires pousse à la délocalisation et à la segmentation des activités productives. L'ancien système industriel s'effondre, sa structure verticale cède la place au "réseau" et à la "connexion" et la finance s'épanouit. Corrélativement, l'espace urbain, en forte extension, se parcellise et se privatise, et les inégalités socio-spatiales explosent. La métropolisation qui en résulte est au fond la traduction spatiale de la cité du projet. Les liens sociaux traditionnels éclatent et la société se défait. Quand les institutions deviennent le jouet des forces économiques, le risque d'anomie et d'une crise majeure, tant économique que sociale et politique menacent. Nous y voici pleinement. Quelles voies dessiner pour un autre avenir ?

La "décentralisation" et ses impasses démocratiques

La réponse aux évolutions en cours fut la décentralisation des années 80. L'idée était de gérer localement ce qu'on n'arrivait plus à faire au niveau national en s'appuyant sur les territoires et la dynamique des "acteurs". Il y eut une phase de progrès indéniables : la France se couvre de nouveaux collèges et lycées, pour ne prendre que cet exemple. L'Etat a été découpé en territoires dévolus à des élus aux pouvoirs accrus, mais on oublia la démocratie. La décentralisation offre une version aggravée de la très peu démocratique constitution de la Ve République. Les Présidents des exécutifs locaux cumulent les pouvoirs délibératif et exécutif. Le contrôle de légalité de l'Etat disparaît de fait. Aucune modalité d'intervention n'est prévue pour les citoyens, hors mis leurs suffrages une fois tous les 5 ou 6 ans. Les instances de concertation prévues par la loi sont purement for-

melles, et la démocratie sociale absente. La transparence de la politique comme de la gestion n'est pas au rendez-vous. Le cumul des mandats, jamais remis en cause dans ses fondements, persiste. Peu démocratique, le système institutionnel français manque aussi singulièrement d'efficacité : les doublons entre collectivités sont légions. Le fait que les élus locaux siègent au parlement empêche toute véritable réforme de la décentralisation. Chacun sait aussi que le clientélisme trop souvent présent, pouvant parfois aller jusqu'à la corruption, est peu compatible avec la mise en œuvre de l'intérêt général, mais rien ne change.



Régionalisation et métropolisation ou démocratisation ?

La régionalisation - métropolisation sans avancée démocratique ne peut constituer une réponse d'avenir aux enjeux actuels pas plus que le statu quo ou un retour à un âge d'or qui n'a jamais existé. Le stage de la FSU PACA a commencé à débattre de ces questions, autant difficiles que passionnantes et auxquelles le syndicalisme doit s'affronter s'il veut participer à la construction d'un autre avenir. Quelles nouvelles institutions démocratiques imaginer à tous les niveaux, celui des territoires, de la nation, et de l'Union Européenne ? Pour quel projet de société plus juste et plus solidaire, plus efficace, porteur d'égalité ? Pour quel nouveau système productif dont le cœur et le moteur seront la transition écologique ? Toutes ces questions sont à poser et à mettre en débat, au même titre que d'autres tout aussi indispensables autour de la défense des salariés et du service public. Au XXI^e siècle, quel contenu le syndicalisme de transformation sociale pourrait-il donner à sa "double besogne" ?

1) Boltanski Christian, Chiapello Eve, Le Nouvel esprit du capitalisme, 1999.

2) Id.

Après le Stage Régional : prolonger la réflexion, poursuivre le débat...

Trois ouvrages concernant la gouvernance urbaine de Marseille et son devenir dans le cadre métropolitain : trois postures différentes et fort éclairantes sur les enjeux démocratiques actuels. A travers le "cas" marseillais, une mine de réflexions sur le système politique local et ses services publics.

Pierre Godard et André Donzel, Eboueurs de Marseille, Entre luttes syndicales et pratiques municipales, Préface de Michel Samson, Syllepse, octobre 2014.

Quand un éboueur de profession, adepte d'un syndicalisme unitaire et de transformation sociale, syndiqué à la FSU, travaille avec un sociologue spécialiste des politiques publiques et des enjeux de développement urbain, il en résulte une riche production originale.

André Donzel, Le nouvel esprit de Marseille, L'Harmattan, décembre 2014.

Cesare Mattina, Avec qui gouverne-t-on la ville? Redistribution clientélaire des ressources et hégémonie politique à Marseille, Paris, Presses de science po, Collection "gouvernances", à paraître en 2015.